

**DOSSIER POUR L'OBTEINTION DU
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
MONITEUR D'ARTS ENERGETIQUES ET MARTIAUX CHINOIS
PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE**

PROCEDURE

ETAPE

1

Remplir les conditions :

Justifier d'au moins 3 ans et 600 heures d'expériences d'enseignement sur les 5 dernières années et posséder les exigences préalables à l'entrée en formation.

ETAPE

2

Vous devez télécharger le **livret de recevabilité** sur le site Internet de la **FAEMC Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois** ou en faire la demande auprès de celle ci

Renseignez ce **livret de recevabilité**, joignez les pièces demandées ainsi qu'un chèque d'un montant de 30 € (non remboursables) et renvoyez le tout à la **FAEMC Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois**.

ETAPE

3

Une fois votre recevabilité acceptée vous recevez un numéro ainsi qu'une convocation à une journée d'accompagnement obligatoire.

Lors de cette journée, **le dossier de VAE** vous sera remis.

ETAPE

4

Vous devez ainsi constituer **le dossier de VAE** en respectant les informations fournies lors de la journée d'accompagnement.

Renvoyez **le dossier VAE** complété et l'avis de recevabilité et d'un chèque d'un montant de 350 € à la **FAEMC Fédération des Arts Energétiques et Martiaux Chinois**

ETAPE

5

En complément de l'instruction du dossier, vous serez si besoin convoqué pour une évaluation pédagogique qui sera suivie d'un entretien avec le jury au cours duquel vous pourrez justifier vos expériences décrites.

Le jury délibérera et pourra soit refuser soit valider tout ou partie du certificat de qualification professionnelle arts énéraétiques et martiaux chinois dans la mention choisie.

Outil d'aide à la description des activités en vue de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) des Arts Energétiques et Martiaux Chinois.

Epreuves du CQP (avenant n° 92 du 20 juin 2014)	Nombre d'activités à décrire par le candidat	Description des activités en fonction des domaines de compétences définis dans le dossier VAE
UC 1	2	<ul style="list-style-type: none"> - Description d'un programme ou d'un cycle d'enseignement. - Description d'une activité permettant de repérer des compétences techniques.
UC 2	2	<ul style="list-style-type: none"> - Description de deux activités permettant de repérer des compétences pédagogiques sur deux publics différents.
UC 3	2	<ul style="list-style-type: none"> - Description d'une activité permettant de repérer des compétences à dominante de gestion, organisation, réglementation. - Description d'une activité de communication et de promotion.
	1	MISE EN SITUATION SI BESOIN
	1	ENTRETIEN SI BESOIN

